

Par conséquent, le Bureau propose deux solutions aux deux structures :

- Modifier la convention du groupement RICHELAI S.J.S. en excluant les catégories précitées et permettre une entente entre RICHELAI S.J.S., CHAMPIGNY s/V et le RICHELAI S.J.S.
- Intégrer le BOUCHARDAIS A.F. dans les statuts du groupement RICHELAI S.J.S. le club de BOUCHARDAIS A.F.

Une réponse sera donnée dans ce sens aux deux structures pour effectuer leur démarches administratives d'ici le début de la saison prochaine.

2.2-Discipline

Suite aux questions posées en Assemblée générale, le Secrétaire général précise les modalités d'application administratives du carton blanc la saison prochaine :

- le carton blanc sera saisi obligatoirement sur les FMI par les arbitres à l'issue de chaque match officiel de District.
- le carton blanc sera en phase de test la saison prochaine. A ce titre, il ne sera pas comptabilisé dans l'historique disciplinaire de chaque joueur. Les barèmes du fair-play n'intégreront pas le carton blanc.
- le carton blanc ne sera pas amendé par le District. Il reste gratuit.

3- DIRECTEUR ADMINISTRATIF

Fabrice DURAND

3.1- Amendes

Il est proposé d'infliger une amende pour absence non excusée aux clubs suivants :

CROTELLES U.S., LA CHAPELLE s/LOIRE E.S., NOUZILLY ST LAURENT U.S., OBEE JOUE F.C., RENAUDINE U.S., ST CYR s/L. E.B., ST PIERRE U.S., TOURS A.C.P.

Le Bureau donne son accord.

Le montant de 90 € sera porté au débit du compte club sous Footclubs.

Il est proposé d'infliger une amende pour prélèvement frais arbitrage non provisionné pour le club du F.C. MONTLOUIS en date du 1^{er} juin 2026.

Après que Gilles MICHAU, licencié au club du F.C. MONTLOUIS sorte de la salle et ne participe aux délibérations, le Bureau donne son accord.

4- TOUR DE TABLE

4.1- Informatique

Jean-Claude MARTINS évoque plusieurs futures acquisitions d'équipement informatique pour les besoins du District.

Christophe BROSSARD



Président

Eric BOUCHER



Secrétaire Général